

**Présents** : Alain Dou, Cathy Michalyk, Nadine Sutto, Ginette Dagou, Roselyne Marquié, Nicolas Guigard, Baptiste Belloc, Baptiste Marquié.

**Absent excusé** : Christophe Lemoine.

**Secrétaire de séance** : Cathy Michalyk.

**Ouverture de la séance** : 20h38.

**- 1 : Approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu du conseil du 29 septembre 2019**

**- 2 : Annulation de titre :**

Monsieur le maire s'exprime et défend les intérêts de la commune en précisant que la somme payée va à l'encontre d'une décision prise par le conseil municipal de l'époque et pourrait être considérée comme une prise illégale d'intérêt à son encontre.

Le conseil municipal, à la majorité des membres moins 2 abstentions et 1 contre décide d'appliquer une remise gracieuse d'un montant de 1901 €.

**3 : Demande de subvention pour le local commercial :**

Suite à la fin du bail du local commercial en mai 2018, il convient de rénover le local commercial pour accueillir un nouveau projet.

Sur la base des devis reçus, le montant total des achats projetés est arrêté à la somme de 27 202.85 euros HT incluant une marge pour imprévus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de cette opération et mandate M. le Maire pour effectuer les demandes de subvention au Département, à la Région et à l'Etat sur le portail mutualisé.

**- 4 : Demande de subvention pour le photocopieur :**

Monsieur le Maire rappelle que les photocopieurs IXEO de l'école et de la mairie sont en location pour un montant annuel de 4540€. Il propose d'acquérir des photocopieurs couleur RICOH pour un montant de 3013.36 € HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe de cette opération et mandate M. le Maire pour effectuer les demandes de subvention au Département, à la Région et à l'Etat sur le portail mutualisé.

**- 5 : Candidature commerce local :**

Suite à la cessation du commerce la « Patte à l'eau » sis 10 Grand'Rue - 31560 Cagnac, un appel à candidature avait été lancé le 16 avril 2018.

La candidature de Marina BOUDEY et Dominique DEMOULIN, seule candidature parvenue, avait été retenue par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Suite au désistement de cette candidature, un nouvel appel à candidature a été lancé le 1<sup>er</sup> novembre 2018. Une seule candidature a été reçue à savoir celle de Monsieur FOURNIÉ.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir cette candidature motivée qui a fait l'objet d'un questionnaire auprès de la population et d'un business plan validé par le BGE. Candidature approuvée à la majorité.



**- 6 : Label Bio :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire la démarche gratuite de labellisation bio de la commune. La commune de Cagnac disposant de 32% de surface agricole utile en bio peut prétendre à ce label Bio.

Approbation à l'unanimité de la labellisation en Bio de la commune.

**- 7 : Rénovation éclairage public.**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune concernant la rénovation de l'éclairage public dans le centre du village, le SDEHG a réalisé un avant-projet Sommaire concernant :

- la rénovation des lanternes routières sur poteau béton pour le sud-est du village, et des lanternes de style en façade pour le centre du village et,
- le remplacement des crosses.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 82 % soit 1 306€/an.

La part restant à charge de la commune concernant cette opération s'élève à 6 405€.

Le conseil municipal approuve à la majorité l'Avant-Projet Sommaire présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 621 € sur la base d'un emprunt de 12 ans.

**- 8 : Questions diverses :**

Terrain de tennis : en attente de devis pour la réfection du grillage et accessoire.

La séance est levée à 21h30.

